



LETTRE DE CONSULTATION

MARCHE

Demandez ANGELA
**« Lutter contre le harcèlement de rue et l'ensemble
des violences sexistes et sexuelles »**

Date et heure limites de remise des plis :

Lundi 17 août 2026 à 16h00

Ville d'Amiens
Mission égalité entre les femmes et les hommes,
lutte contre les discriminations et aide aux victimes
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1 – Objet de la consultation
- 2 – Prestations attendues
- 3 – Étendue de la consultation
- 4 – Présentation des offres
- 5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis
- 6 – Sélection des offres
- 7 – Conditions de commande
- 8 – Prix
- 9 – Facturation
- 10 – Conditions d'exécution de la prestation, opérations de vérification et d'admission
- 11 – Renseignements complémentaires

1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet d'accompagner la Ville d'Amiens dans le déploiement, le développement et suivi du dispositif « Demandez ANGELA » sur la Ville d'Amiens, afin de renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles sur son territoire.

Ce dispositif est une initiative portée par la Ville d'Amiens. Il vise à développer un réseau de lieux refuges constitué d'établissements recevant du public volontaires (commerces, bars, restaurants, hôtels, équipements publics, associations, etc.), en capacité d'accueillir, d'assister et d'orienter toute personne se trouvant en situation de harcèlement ou d'insécurité.

Conformément à la charte nationale d'engagement, le dispositif repose sur la création d'un réseau sûr, solidaire et accessible, fondé sur trois principes essentiels : l'assistance aux personnes, l'information et la sensibilisation des professionnels, ainsi que la communication auprès du public.

À travers cette démarche, la collectivité entend favoriser la prévention des violences sexistes et sexuelles, renforcer le maillage territorial des lieux d'accueil et développer une culture commune de vigilance, de solidarité et d'inclusion, contribuant ainsi à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des habitantes et habitants sur l'ensemble du territoire.

2 – Prestations attendues

Le prestataire sera chargé d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle, le développement et la pérennisation du dispositif « Demandez ANGELA » conformément au cahier des charges joint au présent marché.

La mission confiée au titulaire a pour finalité d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle, le développement et la pérennisation du dispositif « **Demandez ANGELA** », **élargi à la prise en compte de l'ensemble des violences sexistes et sexuelles**. Elle devra permettre de structurer un réseau territorial de partenaires engagés, de garantir une mise en œuvre homogène du dispositif et d'assurer son inscription durable dans les politiques locales de prévention des violences sexistes et sexuelles.

À ce titre, le titulaire poursuivra les objectifs suivants :

- Structurer un réseau de partenaires.
- Développer le dispositif sur l'ensemble du territoire communal.
- Accompagner la montée en compétences des établissements partenaires.
- Concevoir les outils méthodologiques et pédagogiques nécessaires au déploiement du dispositif.
- Participer à l'élaboration du cahier des charges des supports de communication confié au pôle création de la direction de communication.
- Assurer le suivi, l'animation et l'évaluation du dispositif afin de garantir son efficacité et son amélioration continue.

3 – Étendue de la consultation

Cette consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle prend la forme d'une consultation sur devis.

Variante

La présentation de variante n'est pas autorisée.

Durée

Le début d'exécution des prestations est estimé au 1^{er} septembre 2026 et la fin d'exécution prévue le 31 décembre 2027.

4 – Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature

- L'attestation du candidat, en fin de document, complétée, datée et signée.
- Le K-bis de la société ou de l'association.
- Les références de missions similaires réalisées au cours des trois dernières années.

Pièces de l'offre

- Un devis détaillé, daté et signé par une personne habilitée à engager la société. Le chiffrage des candidats se fera sur la période allant du 1^{er} septembre 2026 (date estimative de notification) au 31 décembre 2027.
- Un RIB.
- Une note technique comprenant :
 - La méthodologie proposée : compréhension des enjeux, livrables proposés
 - La composition de l'équipe dédiée, les qualifications des intervenants ainsi que les moyens humains mobilisés.
 - Un planning prenant en compte les différentes phases de la mission (préfiguration, lancement, suivi annuel).

5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1 Transmission électronique

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde du présent document.

Les plis électroniques remis après la date et l'heure limites, ainsi que ceux remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville d'Amiens
Mission égalité entre les femmes et les hommes,
lutte contre les discriminations et aide aux victimes
Place de l'hôtel de ville

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est autorisée mais non exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

5.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

6 – Sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Valeur technique	70 %
• Pertinence de la méthodologie d'accompagnement proposée et compréhension des enjeux	30%
• Pertinence et adéquation des moyens humains affectés à la mission	30%
• Qualité des livrables proposés	10%
2 – Prix	30 %

Le critère prix sera noté sur la base du montant total HT du devis selon la formule suivante :

$$N = 30 \times (P \text{ mini} / P)$$

Avec : P mini : offre ayant le montant le plus faible ; P : montant de l'offre étudiée.

Le critère technique sera apprécié sur la base du mémoire technique, de la méthodologie et des références présentées, selon le barème ci-dessous :

Appréciation	Note sur 10	Note sur 30
Très insuffisant ou absence d'informations	0	0
Insuffisant	2	7
Moyen	5	15
Satisfaisant	7,5	22
Très satisfaisant	10	30

7 – Conditions de commande

À l'issue de l'analyse des offres, un bon de commande sera adressé à la société dont l'offre aura été retenue.

8 – Prix

Les prestations sont réglées par application du prix global et forfaitaire résultant du devis présenté, décliné le cas échéant sur les différentes phases de la mission (préfiguration, lancement, suivi annuel).

9 – Facturation

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'État pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 21800019800018 (Ville d'Amiens)
- Code service : 761.

10 – Conditions d'exécution de la prestation, opérations de vérification et d'admission

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat, les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat.

La réception des prestations se déroulera conformément aux dispositions du CCAG applicable aux Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS).

11 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné

(nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)

agissant pour le compte de la société :

Adresse :

N° de SIRET :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...) ;
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.